

DECISION DU PRESIDENT
N° 2021-01

OBJET: Demande d'aide financière au Conseil Départemental – travaux de sécurisation à la station de pompage de la commune d'ORGON

Vu la délibération n°2021-08 du 2 avril 2021 par laquelle l'assemblée délibérante délègue à Monsieur le Président le pouvoir de solliciter les aides financières sous réserve que les projets d'investissement aient été prévus au budget primitif ;

Vu le budget primitif du service eau potable voté le 14 avril 2021 ;

Considérant le dispositif proposé par le Conseil Départemental d'aide à la relance économique par la subvention à hauteur de 70 % de travaux d'un montant maximum de 120 000 € HT. Pour être subventionnables, ces travaux doivent être réalisés et payés avant le 31/12/2021.

Monsieur le Président sollicite l'aide du Conseil Départemental pour le projet de réhabilitation de la station de pompage d'eau potable de la commune d'ORGON.

Le montant des travaux est estimé à 94 300 € HT options 1 et 2 comprise. A ce montant s'ajoute le montant de la maîtrise d'œuvre estimé à 7 500€ HT.

Tableau de financement prévisionnel

MONTANT TOTAL DU PROJET			101 800 € HT
MONTANT AIDE CONSEIL	70 %	71 260 € HT	
DEPARTEMENTAL			
MONTANT AUTOFINANCE	30 %	30 540 € HT	

Planification de l'opération

- De juillet à septembre 2021

Fait à SAINT-ANDIOL, le 16 juin 2021

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



REGIE DES EAUX
Terre de Provence
13670 Saint-Andiol